

PAR COURRIEL

Le 1^{er} octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Pétition relative au maintien de la traverse Rivière-du-Loup - Saint-Siméon

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 juin par la députée de la circonscription de Rivière-du-Loup - Témiscouata, demandant le maintien du traversier à Rivière-du-Loup.

Devant un enjeu d'ensablement important découvert en 2020 et considérant la fin de vie utile du NM Trans-Saint-Laurent, la Société des traversiers du Québec (STQ) a conclu qu'un dossier d'opportunité (ci-après DO) en bonne et due forme et piloté par la Société québécoise des infrastructures (SQI) s'avérait nécessaire pour déterminer la solution optimale pour assurer la pérennité et le développement de ce lien.

Par ce projet, tant le gouvernement que la STQ souhaitent conserver le lien fluvial dans la même zone géographique et assurer le prolongement du service à la période hivernale, comme le demandent les communautés desservies, en plus d'assurer une capacité d'accueil répondant aux besoins d'achalandage actuels et futurs.

Les options documentées dans le DO incluaient la recherche d'un autre secteur d'exploitation sur le site de Rivière-du-Loup, ainsi que la possibilité de relocaliser la traverse au port de Gros-Cacouna.

Le dossier d'opportunité est terminé, mais il a été demandé à la STQ d'explorer deux autres options, soit celle de pousser plus loin les pistes de solutions en lien avec le dragage et celle qu'un navire adapté à la réalité environnemental de Rivière-du-Loup puisse opérer à Rivière-du-Loup en utilisant les installations actuelles.

Ces deux avenues n'ont pas été concluantes. Avec en mains les conclusions du dossier d'opportunité, la démonstration qu'un navire spécifiquement conçu pour la traverse dans les installations actuelles impacterait considérablement le service, et étant donné les enjeux d'ensablement, le gouvernement a souhaité s'assurer de soulever une toute dernière pierre avant de prendre une décision.

La STQ a donc lancé en janvier dernier l'avis d'appel d'intérêt *STQ-AI-2024-01 Sondage de marché pour le projet traverse Rivière-du-Loup – Saint -Siméon* afin de voir si un armateur privé ne pourrait pas opérer, pour le compte de la STQ, un navire aux installations actuelles de Rivière-du-Loup et puisse s'occuper des opérations de dragage.

Un comité d'experts indépendant piloté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a été chargé d'analyser les réponses de l'appel d'intérêt. Le rapport de ce comité d'experts est maintenant entre les mains du gouvernement, et une décision sera prise cet automne.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Geneviève Guilbault